

LETTRE DE LIAISON

des militants combattant
pour le **Front Unique**
des syndicats de l'enseignement public

N°268
29 mars 2017

ISSN 1245-0286

www.frontunique.com

Conseil national de la FSU des 21 et 22 mars 2017

Au CDFN de la FSU, les représentants du courant Front Unique ont combattu pour que la direction de la FSU se prononce :

- contre les candidats de la bourgeoisie aux élections présidentielles (pas une voix pour Fillon, Macron, Le Pen !)**
- pour l'abrogation de la loi « sécurité publique » qui autorise les policiers à user de leur arme hors situation de légitime défense**
- pour l'abrogation de la loi de sélection en master**

Intervention du courant Front Unique dans le débat général

Le meurtre de Rémi Fraisse, l'homicide d'Adama Traoré, les infirmités infligées à des manifestants et maintenant le viol de Théo sont les manifestations les plus aiguës de la violence d'État généralisée contre la jeunesse et les travailleurs en lutte.

On peut y ajouter les contrôles systématiques au faciès, la persécution des migrants et de ceux qui tentent de leur venir en aide, la répression policière et judiciaire contre les manifestants et les militants. Et l'acharnement de l'État et de ses forces répressives contre la famille Traoré ne vise qu'à tenter de la faire renoncer à son combat pour que justice soit rendue pour la mort d'Adama.

Et comment ne pas mentionner la rafle de 55 élèves du Lycée Suger de St Denis gardés à vue pendant 36 heures dans des conditions scandaleuses.

Certes, pour pouvoir restreindre les libertés démocratiques, le gouvernement a profité de la sidération de la population face aux attentats terroristes. Il a pu en particulier instaurer l'état d'urgence prolongé 5 fois déjà.

Mais il a aussi pu compter jusqu'à présent sur la complaisance ou la passivité de nombreux dirigeants des partis et syndicats ouvrier pour mettre en œuvre tout un arsenal répressif qui conduit à l'État policier.

La loi dite de sécurité publique, votée en février en procédure d'urgence, a accordé aux policiers un permis de tuer réservé jusqu'alors aux seuls gendarmes. On le voit, quelques jours après la terrible agression de Théo, c'est davantage d'impunité qui est accordé aux policiers. Pour les jeunes par contre, les peines pour outrage aux forces de l'ordre sont doublées allant jusqu'à un an de prison ferme.

Bien sûr, tant les députés LR, UDI que FN ont voté cette loi.

Il faut rappeler qu'au CDFN de janvier, notre secrétaire générale s'était opposée au vote de la motion Front unique qui exigeait le retrait de ce projet de loi au motif qu'il aurait contenu une disposition favorable à la jeunesse. Depuis, de très nombreuses organisations de défense des libertés démocratiques ont dénoncé cette loi. Il semblerait que la direction de notre fédération, elle aussi, regrette son adoption. Nous espérons donc qu'il sera possible que nous adoptions demain une motion exigeant l'abrogation de cette loi scélérate.

Venons-en aux élections présidentielles.

Chacun sait que la situation est très défavorable aux travailleurs après 5 ans de gouvernements Hollande au service des capitalistes. L'adoption de la loi El Khomri contre le droit du travail, avec la responsabilité des directions syndicales, a scellé une défaite majeure qui pèse encore lourdement sur les travailleurs.

Dans ces conditions, Il est presque certain que dès le soir du 1^{er} tour les travailleurs seront défaits avec une qualification pour le 2^{ème} tour de deux des 3 principaux candidats de la bourgeoisie que sont Fillon, Macron et Le Pen.

Fillon veut supprimer 500 000 emplois publics, attaquer la Sécu, financer les écoles privées hors contrat, confier aux chefs d'établissement le choix des enseignants. Pour Macron, c'est 120 000 postes de fonctionnaires supprimés et l'instauration de la sélection dès l'entrée en licence. Quant à Le Pen, elle ajoute le racisme et la xénophobie à son programme de régression.

Pour limiter la victoire quasi-inéluctable d'un des candidats de la bourgeoisie, les travailleurs ont comme seule possibilité de voter au 1^{er} tour pour les candidats présentés par des partis qui sont liés historiquement au mouvement ouvrier que sont Hamon, Poutou et Arthaud. Un tel vote ne signifiant pas approbation de leur programme. En particulier pour Hamon il ne peut y avoir aucun soutien à son « revenu universel » ou au CPA qu'il ose présenter comme un acquis alors qu'il constitue une régression essentielle de la loi travail.

Quant à Mélenchon, en se présentant comme un « homme providentiel », en se plaçant au-dessus des partis, en remplaçant les drapeaux rouges par les drapeaux tricolores, il a signifié qu'il ne se revendiquait plus du mouvement ouvrier mais d'un mouvement citoyen prétendant rassembler toutes les classes sociales.

Mais pour ces élections, au soir du 1^{er} tour les organisations syndicales seront placées face à un choix essentiel.

Les dirigeants syndicaux vont-ils par avance s'associer au déluge d'attaques que promettent – certes avec des différences – les Macron, Fillon, Le Pen ? Tel serait le cas s'ils appelaient à voter au soir du 1^{er} tour pour le candidat bourgeois qui serait face à Le Pen sous prétexte de lutte contre le FN. Ce serait accepter par avance les suppressions massives de postes de fonctionnaires, la liquidation des retraites, etc.

Ce serait ajouter la déroute à la défaite. On ne peut accepter qu'on nous refasse le coup de 2002.

Pour se préparer dans les moins mauvaises conditions aux attaques qui vont déferler contre nous, dès le soir du premier tour, la FSU doit dire et appeler CGT et FO à dire :

Pas une voix pour Le Pen, Fillon, Macron, candidats du capital, au second tour

Quoiqu'il en soit, compte tenu de l'importance de cette échéance, un CDFN exceptionnel d'une journée doit être convoqué le mardi suivant le 1^{er} tour.

Présentation motion « abrogation de la loi sécurité publique »

Mardi 7 mars se sont produits des faits inédits en matière de répression : au lycée Suger de St Denis, les élèves ont été évacués, jetés aux policiers ; 55 ont été raflés par la police et mis en garde à vue pendant trente-six heures dans des conditions scandaleuses.

Ces faits s'inscrivent dans la logique du renforcement continu de l'arsenal répressif. Ainsi l'Assemblée nationale a adopté en procédure accélérée le 15 février 2017 la loi relative à la « *sécurité publique* ». Elle satisfait la quasi-totalité des revendications des policiers lors des manifestations de l'automne. Elle assouplit les règles de légitime défense, ce qui revient à aligner les tirs des policiers sur ceux de la gendarmerie, c'est-à-dire l'armée, et elle double les peines pour outrage. Elle autorise aussi l'armement des agents de sécurité et des polices municipales en reprenant un amendement du Sénat.

Se trouvent ainsi justifiées les récentes violences policières : viol de Théo, meurtre d'Adama Traoré, meurtre de Rémi Fraisse restent impunis.

Les jeunes sont la cible privilégiée de la violence d'État comme l'avait montré la répression des manifestations de lycéens contre la loi travail. Avec les travailleurs en lutte (Goodyear, Air France), les migrants, ils sont victimes de la marche à l'État policier qui s'approfondit. L'état d'urgence installé en novembre 2015 a encore été prolongé de 6 mois. Les libertés démocratiques, droit de réunion, d'expression, de manifestation, ont été restreintes. Le gouvernement Hollande-Cazeneuve s'est ainsi doté de tout un arsenal juridique dont l'objectif est clairement de museler la classe ouvrière et la jeunesse.

Dans son communiqué du 17 février, la FSU déclare : « *Alors que la mort d'Adama Traoré et le viol commis à l'encontre de Théo Luhaka illustrent tristement l'existence de violences policières, les députés viennent d'approuver le projet de loi « Sécurité Publique », qui assouplit les règles de légitime défense pour les policiers et durcit les peines pour outrage aux forces de l'ordre.* »

Notre fédération doit en tirer la conséquence : exiger l'abrogation de cette loi.

Motion pour l'abrogation de loi dite de sécurité publique

Quelques jours après la terrible agression du jeune Théo par des policiers à Aulnay, le gouvernement a fait adopter en procédure d'urgence une loi dite de sécurité publique.

Celle-ci étend aux policiers la possibilité d'utiliser leur arme à feu en dehors de situations de légitime défense et aggrave les peines encourues pour outrage à personne dépositaire de l'autorité publique.

Cela revient à accroître l'impunité dont bénéficient les policiers.

Le CDFN de la FSU se prononce donc pour l'abrogation de la loi dite de sécurité publique.

41 pour (43,2% des exprimés); 53 contre ; 1 abstention ; 12 refus de vote

Présentation motion « abrogation de la loi sélection en master »

Le courant Front Unique est intervenu dès septembre pour dénoncer le projet de sélection à l'entrée en master.

La loi a été promulguée le 23 décembre. Le gouvernement a pu aller au bout de son projet parce qu'il n'a pas trouvé d'opposition. Il a même trouvé des alliés, grâce à l'accord du 4 octobre signé entre autres, par le SNESup et l'UNEF.

Aujourd'hui, la direction du SNESup est obligée de reconnaître que l'application se fait au détriment des étudiants, que beaucoup n'auront d'autre choix que de mettre un terme à leurs études. Hervé Christofol (Secrétaire général du SNESup-FSU) est cité dans un article du site Educpros : « *Plus personne n'ose laisser l'entrée des masters libre, de crainte de devoir accueillir toute la misère du monde* ».

L'appel de la Commission Administrative du SNESup nous parle d' « interprétation abusive » de la loi. Que « *cette interprétation abusive de la loi contredit le principe même de la libre « poursuite d'études » et avalise par le fait le manque de moyens et l'austérité* ».

Le « droit à la poursuite des études », présenté comme une victoire par la direction de l'UNEF, nous savons tous que c'est du vent !

Qui peut s'étonner que le gouvernement, au service des intérêts du capital français, fait des lois et qu'il les applique ! Qui peut s'étonner que la CPU (Conférence des Présidents d'Université), et tous les présidents d'université, qui réclament la sélection, la mettent en place avec joie et célérité quand on la leur offre !

Dans un contexte de « rationalisation » de filières (suppression d'heures de cours, fermeture de filières entières, gels de postes) dans le cadre des fusions universitaires, qui peut croire que les moyens vont être mis en œuvre pour l'accueil de tous les étudiants ?

30 ans après l'échec du projet de loi Devaquet, la bourgeoisie tient enfin sa revanche.

Et ce n'est pas fini ! Cette victoire de la bourgeoisie donne les coudées franches à tous ceux qui veulent aller plus loin encore dans la sélection et la mise en concurrence des étudiants : la voie est ouverte à la sélection dès l'entrée en licence.

Le président de la CPU, Fillon et Macron prônent la sélection dès l'entrée de l'université.

Pour le Figaro, « *une telle mesure serait une véritable révolution dans l'enseignement supérieur français.* »

Des étudiants essaient de combattre. A Montpellier, Toulouse, Paris, Rouen, Caen, Besançon et ailleurs.

Ces mouvements sont pour l'instant limités. Mais comment pourrait-il en être autrement ? Ils sont seuls face à l'administration universitaire et subissent parfois la répression policière, comme à Besançon.

Pour un réel droit à la poursuite des études à l'université, il est de la responsabilité du CDFN de la FSU de se prononcer pour l'abrogation de la loi de sélection.

Motion pour l'abrogation de la loi instaurant la sélection en Master.

La loi réformant les masters entre en application. Elle instaure la sélection à l'entrée en M1 et interdit à de très nombreux étudiants l'accès au master de leur choix.

De plus, elle ouvre la voie à la sélection à l'entrée à l'Université.

Le CDFN de la FSU s'oppose à toute forme de sélection, tant à l'entrée en licence qu'à l'entrée en master ou entre M1 et M2. Tout étudiant qui a validé une licence doit pouvoir accéder de droit à un master correspondant à son parcours antérieur et dans son université.

En conséquence le CDFN se prononce pour l'abrogation de la loi de sélection en master.

31 pour (37,3% des exprimés) ; 52 contre ; 0 abstention ; 24 refus de vote

Présentation motion « convocation CDFN après 1^{er} tour des présidentielles »

Au soir du premier tour de l'élection présidentielle, il est presque certain que les travailleurs seront défaits et que les qualifiés au second tour se trouveront dans le trio de candidats bourgeois suivants : Fillon, Macron, Le Pen.

Cette situation nous rappelle celle de 2002 où à la surprise générale, les qualifiés au second tour étaient Chirac et Le Pen.

Réaction quasi-unanime des organisations syndicales : il faut voter Chirac pour faire barrage au Front national. Ce fut une escroquerie, un mensonge, une arnaque. A ceux qui, à l'époque, dénonçaient cet appel en alertant sur les conséquences dramatiques d'un tel vote pour les travailleurs, on répondait qu'un président élu avec les voix de la « gauche » ne pourrait pas mettre en place son programme. Quand un président est élu avec plus de 25 millions de voix, il a les coudées franches pour pouvoir mener à bien son programme.

Souvenons-nous de la contre-réforme des retraites de 2003, de la loi de décentralisation, de la liquidation du statut des MI-SE (surveillants des établissements du 2nd degré)...

Aujourd'hui, Fillon veut supprimer 500 000 emplois publics, attaquer la Sécu, financer les écoles privées hors contrat, confier aux chefs d'établissement le choix des enseignants.

Pour Macron, c'est 120 000 postes de fonctionnaires supprimés et l'instauration de la sélection dès l'entrée en licence.

Quant à Le Pen, elle ajoute le racisme et la xénophobie à son programme de régression.

Quiconque prétend défendre les travailleurs ne peut qu'appeler à voter contre ces candidats réactionnaires : Pas une voix pour Macron, Fillon, Le Pen !

Forts de l'expérience de 2002, moins celui qui sera élu aura obtenu de voix, plus il lui sera difficile d'appliquer son programme.

Et qu'on cesse d'agiter l'épouvantail du Front National. Aujourd'hui, c'est bien le gouvernement qui traque les migrants, pratique les contrôles au faciès, accorde le " permis de tuer " aux policiers.

Nous demandons la convocation d'un CDFN extraordinaire dans les jours suivant le 1^{er} tour des présidentielles pour que la FSU puisse s'exprimer publiquement.

Nous soumettons au vote une motion en ce sens.

Motion pour la tenue d'un CDFN extraordinaire

Pour que la FSU puisse se prononcer en connaissance de cause à l'issue du 1^{er} tour des élections présidentielles, il est nécessaire que soit convoqué un CDFN extraordinaire dans les tous premiers jours suivants le 1^{er} tour.

6 pour ; 71 contre ; 0 abstention ; 30 refus de vote